

**RAPPORT GENERAL DU SEMINAIRE DE
FORMATION SUR LE THEME : « ROLE DES
JEUNES FACE A LA CRISE ECONOMIQUE »**

Lomé, le 03 Octobre 2012

Dans le cadre du renforcement des capacités des jeunes de la Fédération Nationale des Syndicats des Services Publics (FENASSEP) du TOGO, un séminaire sur « le rôle des jeunes face à la crise économique » s'est tenu les 02 et 03 octobre 2012 à la Bourse du travail (CNTT) à Lomé.

Ce séminaire a connu la participation de 22 camarades venant des six (06) syndicats affiliés à la FENASSEP à savoir le SYNPESEFIT, le SYNTRAGAVO, le SYNTERSANTO, le SYNISTAT, le SYNTRAGESSATO, le SYNPRODEET. Voir en annexe la liste de présence.

Les objectifs du séminaire sont entre autres :

- Connaître les réformes du congrès de l'ISP de 2012 à Durban ;
- Maîtriser les principes d'une négociation collective ;
- Maîtriser les normes internationales du travail ;
- Avoir des informations sur le nouveau Statut de la Fonction publique ;
- Connaître le rôle des délégués du personnel ;
- Connaître l'importance de la Santé Sécurité sur le lieu du travail.

Le séminaire a connu trois phases dans son déroulement :

- la cérémonie d'ouverture ;
- les travaux proprement dits ;
- la cérémonie de clôture.

1- CEREMONIE D'OUVERTURE

Elle a été marquée par quatre allocutions :

- le mot du Camarade TELOU Pirénam, Président national des jeunes de la FENASSEP ;
- l'allocution de la Camarade LAWSON Nadou, Secrétaire Général de SYNPESEFIT ;
- le mot du Camarade PALANGA Agui Yves, Secrétaire Général de la Confédération Nationale des travailleurs du Togo (CNTT) ;
- le discours d'ouverture du Ministre en charge du travail, prononcé par Monsieur AKOUETE Tékphoh, Conseiller technique représentant le Ministre.

Dans leurs allocutions les camarades LAWSON Nadou et TELOU Pirénam, après avoir souhaité la bienvenue aux camarades syndicalistes, se sont réjouis de l'organisation du présent séminaire qui s'inscrit dans le programme de renforcement des capacités des jeunes syndicalistes du monde du travail du Togo.

Prenant à son tour la parole, le Camarade PALANGA Agui Yves, après avoir cité l'adage « l'avenir appartient aux jeunes » a renchéri en disant que pour que cet avenir soit radieux, les jeunes ont besoin d'une bonne formation, d'un travail décent et d'une protection sociale efficiente aux fins de participer efficacement au développement durable du pays. Il a ensuite indiqué que le thème du séminaire

« Rôle des jeunes face à la crise économique » interpelle à plus d'un titre les jeunes car ils auront à réagir aux effets de la crise qui secoue le monde et de ce fait il s'avère nécessaire qu'ils maîtrisent les rouages et principes du monde du travail. Pour finir il a convié les participants à une attention particulière aux informations qui leurs seront fournies au cours de ce séminaire de formation.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur AKOUETE Tékpoh, a, au nom du Ministre en charge du Travail signifié qu'à l'heure où l'univers du syndicalisme dans notre pays se réorganise et multiplie les initiatives les unes plus innovantes que les autres, la formation de ce jour vient à point nommé. Il a indiqué que le thème est d'une grande pertinence au regard de la problématique de revendication salariales, de statut général de la Fonction publique et autres, bien entendus légitimes, qui font le quotidien des réflexions des fonctionnaires. Le gouvernement s'y attèle chaque jour et le texte du nouveau statut est examiné constamment en vue de dépouiller des contradictions les plus inimaginables qui sont de nature à compromettre des acquis à l'avenir a-t-il poursuivi. C'est en cela qu'il a salué les différents thèmes inscrits au programme de ce séminaire. Il a nourri l'espoir de voir le rêve de la FENASSEP-Togo se réaliser pleinement pour imprimer un visage plus reluisant au secteur public. Il a enfin souhaité plein succès aux travaux avant de déclarer ouvert au nom du Ministre en charge du travail, le séminaire de formation sur le rôle des jeunes face à la crise économique.

2- TRAVAUX DU SEMINAIRE

Pour la conduite des travaux, un bureau a été mis en place et composé des camarades :

- KOUTOURE Kanfoutin, du SYNPESEFIT, Président ;
- GNON TCHA-TCHEDRE Dolibe du SYNISTAT, 1^{er} Rapporteur ;
- TITIPO Donitèma, du SYNISTAT, 2^{ème} Rapporteur

Les travaux se sont déroulés en deux étapes :

- les présentations, et
- l'adoption du plan d'action

2.1- Les présentations

Au total sept (07) présentations ont été faites :

- Présentation de l'ISP (la nouvelle politique, les réformes, le congrès de 2012 à Durban) par le Camarade TELOU Pirénam ;
- Présentation du rapport d'activités des jeunes par le Camarade TELOU Pirénam ;
- Présentation sur les négociations collectives par la Camarade LAWSON O. Nadou ;
- Présentation des Normes internationales du travail par le Camarade Joël AMEGNIGNON ;

- Présentation du nouveau statut de la Fonction publique par la Camarade LAWSON O. Nadou ;
- Rôle des délégués du personnel par la Camarade LAWSON O. Nadou ;
- Santé, sécurité sur le lieu du travail par Mr KILIOU Komlan.

Dans sa présentation le Camarade TELOU Pirénam a signifié que l'Internationale des Services Publics (ISP), créée en 1907 regroupe 153 pays et 20 millions de travailleurs. Sa présentation a porté sur trois points : l'organisation de l'ISP, sa nouvelle politique et le congrès de 2012. En effet, l'ISP comprend quatre (04) régions et face à la crise économique l'ISP veut adopter une politique d'austérité en réduisant les rencontres physiques ou en les remplaçant par des conférences sur internet. Pour ce qui est du 30^{ème} congrès, il se déroulera du 27 au 30 novembre 2012 à Durban en Afrique du Sud. En prélude à ce congrès, il y aura le congrès des jeunes du 20 au 24 novembre 2012 qui fera des recommandations au 30^{ème} congrès. L'actuel Secrétaire Général de l'ISP est l'Allemand Peter WALDORF.

S'agissant du rapport d'activités du comité national des jeunes, il se résume aux campagnes et séminaire de formation, notamment les campagnes sur le VIH-SIDA, la tuberculose, le check off ; le séminaire de formation des jeunes leaders et la participation aux conférences internationales notamment à Accra et à Bamako.

Concernant les négociations collectives, la Camarade LAWSON Nadou après avoir défini les négociations collectives comme un processus par lequel deux ou plusieurs parties cherchent à parvenir à un accord sur ce que chaque partie entend céder ou obtenir, a entretenu les participants sur les différentes étapes de la négociation, la qualité d'un bon négociateur suivis d'une simulation. Les étapes sont les suivantes :

- Préparation ;
- Discussions ;
- Proposition de solution ;
- Compromis ;
- Rédaction de l'accord ;
- Modalité de mise en application ;
- Bilan du processus et l'évaluation.

Les qualités d'un bon négociateur sont la capacité d'écoute, l'esprit de détachement des préjugés les capacités d'analyse, de déduction rapide des solutions et la maîtrise de soi.

Elle a donné les conditions d'une négociation que sont la bonne foi et l'écoute des parties prenantes. Quant aux différents types de négociations collectives, elle a mis l'accent sur deux (02) à savoir les négociations positionnelles et les négociations fondées sur le besoin.

S'agissant des normes internationales du travail, le Camarade Joël AMEGNINON, a fait un bref aperçu des conventions de l'OIT ratifiées par le Togo et a présenté la synthèse des huit (08) conventions fondamentales de l'OIT. En effet, selon l'orateur depuis 1919, date de sa création, et grâce à sa structure tripartite qui réunit les

gouvernements, les employeurs et les travailleurs de ses Etats membres, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a mis au point un système de normes internationales qui englobe tous les aspects liés au travail. Ces normes sont établies sous la forme de conventions et de recommandations.

A ce jour, l'OIT a adopté 189 conventions et plus de 200 recommandations couvrant un large éventail de sujets notamment : la liberté syndicale et le droit de négociation collective, l'égalité de chances et de traitement, l'abolition du travail forcé et du travail des enfants, la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle, la protection de la maternité, la sécurité sociale, etc.

Le Togo est membre de l'OIT depuis son accession à l'indépendance en 1960. Et au regard des conventions ratifiées, le Togo peut être considéré comme un élève modèle puisqu'il a, à ce jour, ratifié 24 conventions.

Parmi ces 24 conventions on peut citer entre autres :

- la C29 sur le travail forcé (1930) ;
- la C87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948) ;
- la C95 sur la protection du salaire ;
- la C98 sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949) ;
- la C100 sur l'égalité de rémunération (1951) ;
- la C102 sur la sécurité sociale (norme minimum) ;
- la C105 relative à l'abolition du travail forcé ;
- la C111 concernant la discrimination (emploi et profession, 1958) ;
- la C150 sur l'administration du travail ;
- la C182 sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants.

A propos du nouveau statut de la Fonction publique, la Camarade LAWSON Nadou a d'emblée signifié qu'elle n'a pas pu obtenir la nouvelle mouture en possession du gouvernement. Cependant, elle a présenté le projet de statut validé en atelier et transmis au gouvernement. Elle a précisé que le statut actuel date de 1968. Parlant de l'historique du nouveau statut, la Camarade LAWSON a fait cas du dialogue social de 2006 qui a permis de balayer tous les aspects du monde du travail et a couché d'un protocole d'accord avec un chronogramme sur 36 mensualités et des états généraux de l'administration qui ont permis de diagnostiquer les maux qui minent l'administration et ont fait des propositions pour améliorer les prestations. Ce nouveau statut de la fonction publique en voie d'adoption a été élaboré par le Prof ZOANKE avec l'appui technique et financier du PNUD. Il a été validé en atelier en novembre 2009 et comprend 288 articles. Il comporte des innovations et est subdivisé en quatre parties :

- 1^{ère} partie, dispositions générales ;
- 2^{ème} partie, dispositions spécifiques applicables aux fonctionnaires ;
- 3^{ème} partie, dispositions spécifiques contractuelles ;
- 4^{ème} partie, dispositions finales.

Elle a mis l'accent sur la grille salariale en signifiant que cette nouvelle grille propose les catégories A1, A2, A spécial, B1, B2, C1 et C2. Elle a fait l'historique de la grille ZOANKE à celle de la classification des diplômes en passant par la grille de la Béninoise HOUNGBO. Elle a, pour finir fait mention des avancements d'échelon, de grade et la rémunération. La rémunération comprend le solde soumis à retenu pour pension, l'indemnité de sujétion et les allocations familiales.

Pour ce qui est du rôle du délégué du personnel, la Camarade LAWSON Nadou après avoir défini le délégué du personnel comme le représentant élu, le médiateur entre l'employeur et les employés, a mis l'accent sur son importance qui est du au fait qu'il est le représentant élu et le porte parole des travailleurs. Il peut être syndicaliste ou non. Sans le délégué de personnel, les travailleurs sont sans voix a t-elle ajouté. Au Togo, l'élection du délégué de personnel est régi par le code du travail, c'est donc un personnage issu de la loi. Son champ d'application se trouve dans les servies publics, para-publics, privés, employant de façon permanente plus de dix (10) travailleurs. Elle a ensuite mis l'accent sur les conditions d'éligibilité du délégué de personnel. Le nombre de délégué est déterminé en fonction du nombre des fonctionnaires. Il y a trois collèges : le collège des cadres A, le collège des cadres B et le collège des agents permanents. Un délégué et un suppléant pour 16 personnes.

Elle a ensuite précisé la mission du délégué qui est d'assister les travailleurs dans la résolution de leur problème, les informer sur les discussions avec l'employeur, saisir l'inspecteur de travail de toutes plaintes ou réclamations des travailleurs, veiller à la sécurité et à l'hygiène, communiquer à l'employeur toutes les suggestions pour améliorer le travail.

Les qualités du délégué sont entre autre l'honnêteté, l'expérience professionnelle, la connaissance de la vie de l'entreprise, des droits et devoirs des travailleurs. Il dispose de 15 heures de temps par mois pour assurer sa fonction. Son mandat est de deux ans renouvelable.

Pour ce qui concerne la santé sécurité au travail, Mr KILIOU Komlan, a articulé sa présentation sur les différentes catégories de risques, les règlements, les préventions et le rôle du syndicaliste dans la prévention des risques en milieu de travail.

Il a défini la sécurité comme la prévention des risques et la santé comme l'état de bien être physique ou mental d'un individu. En termes de réglementation il a cité au plan international les conventions notamment la C161/R171 sur les services de santé au travail, la C176 sur la Sécurité santé dans les mines, la C187/R197 sur le cadre promotionnel de sécurité santé au travail. Au plan national, il a mis l'accent sur le Code du travail et ses textes d'application (décrets et arrêtés).

Il a énuméré cinq catégories de risques à savoir les risques mécaniques, chimiques, physiques, biologiques et psychosociaux. Il a signifié qu'il existe deux niveaux de prévention : la protection collective et la protection individuelle. Il a enfin donné le rôle du syndicaliste qui en tant que guide, éclaireur doit jouer un rôle d'éducation, de formation et de sensibilisation Il a déploré le fait qu'au Togo, il n'existe pas encore de réglementation en matière des risques psychosociaux.

2.2- L'adoption du plan d'action

Le Camarade TELOU a défini le processus d'élaboration d'un plan d'action. Il a signifié que le plan d'action défini des priorités qui sont déclinées en objectifs, en activités, avec des stratégies de mise en œuvre, des facteurs de risques et des acteurs. Les priorités du plan d'action des jeunes pour les trois ans à venir sont :

- la mise en place des structures de jeunes au sein des syndicats de base ;
- le renforcement des capacités des jeunes ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation ;
- la création des réseaux d'échanges par le biais des technologies de l'information et de la communication ;
- la commémoration de la journée du jeune (12 août).

Ce plan d'action a été amendé, validé et annexé au présent rapport.

Signalons qu'à la fin des travaux, une évaluation du séminaire a été faite. Il ressort des interventions, les insuffisances suivantes :

- le retard qui a été observé au début du séminaire ;
- le manque de supports des présentations ;
- l'inadéquation entre les sous- thèmes développés et le thème principal ;
- la sobriété des pauses-café ;
- le temps relativement court des pauses déjeuners.

Après avoir présenté ses excuses pour les imperfections relevées, la camarade OBIM Kafui a indiqué avoir pris bonne note et a promis en tenir compte lors de l'organisation des prochains séminaires.

3- CEREMONIE DE CLOTURE

Avant de clôturer les activités qui ont sanctionné les 02 jours de travail à la CNTT, la Camarade OBIM Kafui a remercié les participants pour le sérieux qui a caractérisé les travaux et surtout leur détermination à mieux comprendre le syndicalisme. Elle a invité les jeunes à plus de dynamisme, d'engagement dans les mouvements syndicaux et les a convié à l'esprit d'initiative et surtout d'innovation pour l'amélioration de la vie syndicale au Togo.

Fait à Lomé, le 03 octobre 2012

Les rapporteurs

ANNEXEX

1- Lieu du séminaire : la Bourse de travail (CNTT)



2- Le bureau du séminaire



3- Vue des participants





